

Le 29 le Roi a donné son consentement royal, entre-autres au Bil touchant les droits perçus dans la Province de Quebec, à celui qui autorise le remboursement d'un million d'annuités à trois pour cent, & au Bil pour employer au service de cette année plusieurs sommes du fonds d'amortissement; & Sa Maj. a ensuite prorogé le Parlement jusqu'au 27 Juillet prochain, après avoir prononcé le discours suivant.

MILORDS ET MESSIEURS,

*Je ne puis, pour vous rendre justice, m'empêcher d'exprimer mon entière satisfaction de votre conduite durant le cours de cette importante session.*

*Vous avez soutenu, avec une résolution ferme & constante, les droits de ma Couronne & l'autorité du Parlement; que je considérerai toujours comme inseparables. Vous avez protégé & avancé les intérêts commerciaux de mes Royaumes, & vous avez en même-tems donné des preuves convaincantes de votre empressement à condescendre (autant que la Constitution vous le permet) aux vœux de mes Sujets en Amérique, & à lever leurs appréhensions; & je suis persuadé, que les effets de mesures fermes, & exécutées sur de tels principes, doivent à la fin être très-salutaires.*

*La dernière marque de votre affection & de votre attachement pour moi & pour la Reine, ainsi que le zèle & l'unanimité dont elle a été accompagnée, exigent mes remerciemens particuliers.*

*J'ai la satisfaction de vous informer, que tant par les dispositions générales des autres Puissances, que sur les assurances solennelles que j'en ai reçues, j'ai tout lieu de m'attendre à la continuation de la Paix. De ma part, il ne manquera pour assurer la tranquillité publique rien qui soit compatible avec le maintien de l'honneur & de l'intérêt du Royaume.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

*Je suis très-fâché d'avoir été obusé, par les malheureux troubles dans quelques-unes de mes Colonies,*